



Bapst Bernard

Délocalisation d'une unité de la police de sûreté basée à la place Notre-Dame 2

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.04.22

DIME/DSJS

Dépôt

Dans le courant de l'année 2021, pour des raisons de place, l'Etat major de la Police cantonale a validé la délocalisation d'une unité de la police de sûreté basée à la place Notre-Dame 2. Des nouveaux locaux, propriétés de l'Etat de Fribourg devaient permettre d'accueillir cette unité ; le coût des rénovations de ces locaux a été estimé à environ 150 000 francs. Il était convenu que les locaux soient prêts à accueillir l'unité en question en début d'année 2022. Alors que les travaux avaient pourtant débuté, pour des raisons inconnues, le Service des bâtiments les a stoppés du jour au lendemain.

A ce jour, ils n'ont pas encore repris. Cela engendre un retard conséquent pour le déménagement de l'unité concernée, impliquant ainsi des difficultés à développer le projet MOMENTUM, projet découlant notamment en partie du décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale, voté et accepté à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre 2021. Le déménagement évoqué permettait de réorganiser les espaces du bâtiment de la police de sûreté en lien avec la réorganisation MOMENTUM, ainsi que l'organisation d'un commissariat de cybercriminalité. En effet, lors des débats au Grand Conseil, et en commission, tant le commandant de la Police cantonale que le conseiller d'Etat Directeur de la sécurité et de la justice ont insisté sur la nécessité de mettre en place rapidement ce commissariat. L'actualité récente et notamment les diverses attaques de cybercriminalité contre des communes montrent, en effet, qu'il y a une réelle urgence.

Questions :

1. Pour quelle raison ce projet de déménagement a été soudainement stoppé par le Service des bâtiments ?
2. Pourquoi un simple déménagement permettant de libérer de l'espace rapidement d'un bâtiment de l'Etat dans un autre bâtiment de l'Etat vide prend-il autant de temps ?
3. Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?
4. Est-ce que le projet MOMENTUM sera impacté et prendra du retard ? Est-ce que le bâtiment actuel de la police de sûreté permet la mise en place et le développement du nouveau commissariat Cyber ?
5. Si non, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a prévu pour ne pas perdre de temps pour la mise en place de ce commissariat Cyber ainsi que l'organisation d'un commissariat de cybercriminalité ?
6. Enfin, le Grand Conseil a accepté d'acquérir à un prix élevé les bâtiments Boschung, à Granges-Paccot, à l'été 2018. Selon le calendrier mentionné dans la réponse à la question écrite 2019-CE-177, le planning pourra-t-il être respecté (crédit de construction soumis au Grand Conseil en 2022) ? Si non, pourquoi et quel est le nouveau calendrier respectivement quand est-ce que la police de sûreté pourra procéder à ce déménagement ?